

Helvétisation de la licence GNU GPL par la CSI

Par

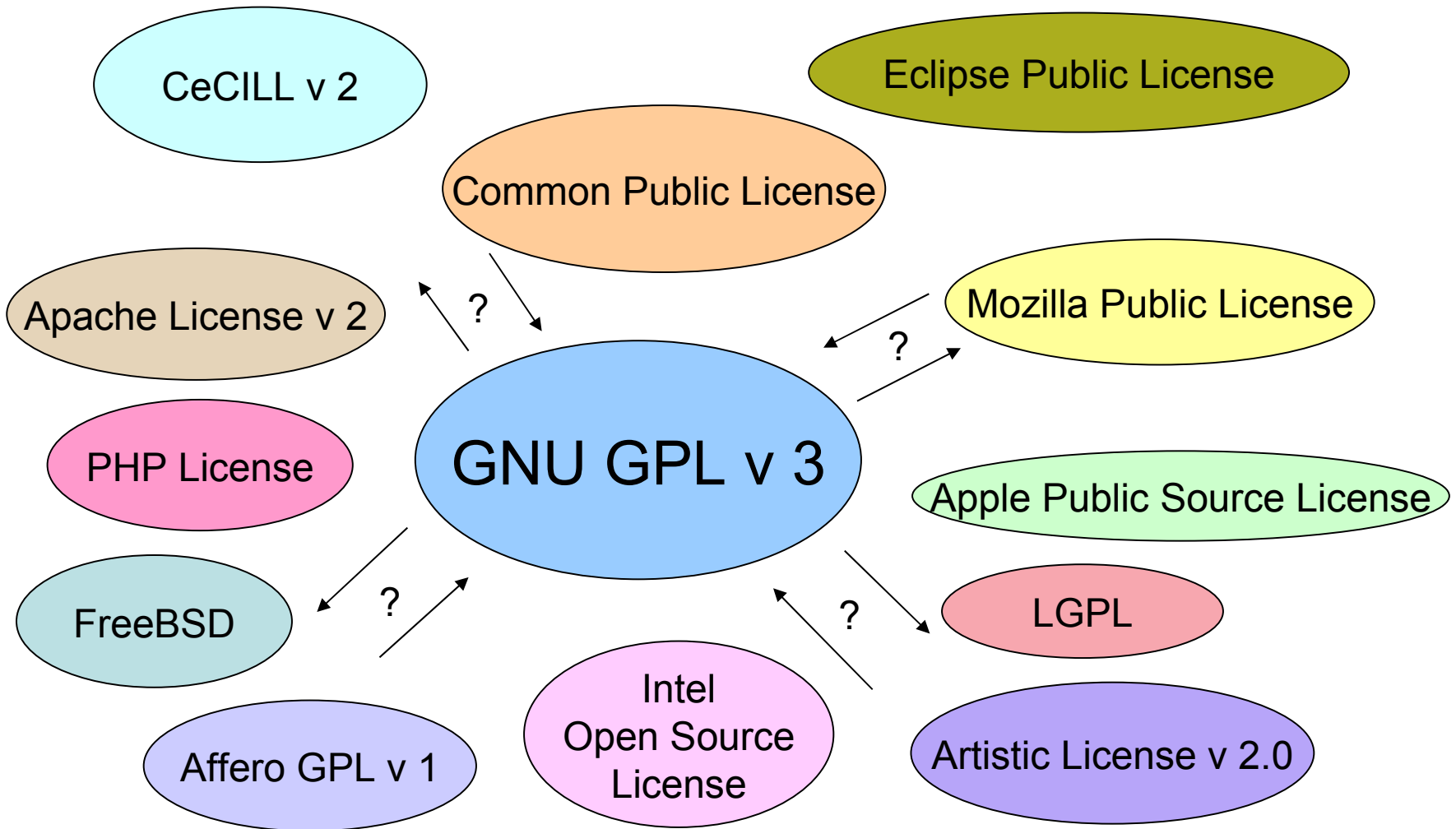
Pascal VERNIORY

Responsable du service juridique
du Centre des Technologies de l'Information (CTI)
de l'État de Genève

OpenExpo 2008 – Berne, le 13 mars 2008

< 1 >

Prolifération des licences ouvertes



Compatibilité entre licences ?

Prolifération de licences ouvertes/libres

ET

Accès aux codes sources :

Le mélange des codes est physiquement possible,
mais est-il possible sur le plan juridique ?

C'est la question de la **compatibilité**.

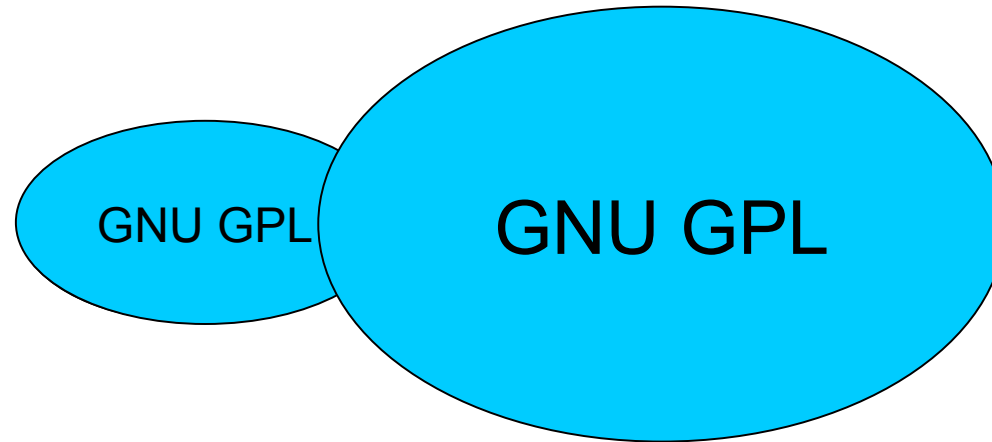
Buts de la GPL

- Assurer les 4 libertés fondamentales :
 - Exécuter
 - Étudier (accès au code source)
 - Modifier (accès au code source)
 - Redistribuer
- Fédérer les licences libres (par absorption)
 - Absorption ; synonymes : insertion, « contamination » ou « caractère viral »
- Éviter toute réappropriation (« copyleft ») ;
 - le « copyleft » assure la défense des 4 libertés, par usage réorienté du droit d'auteur.

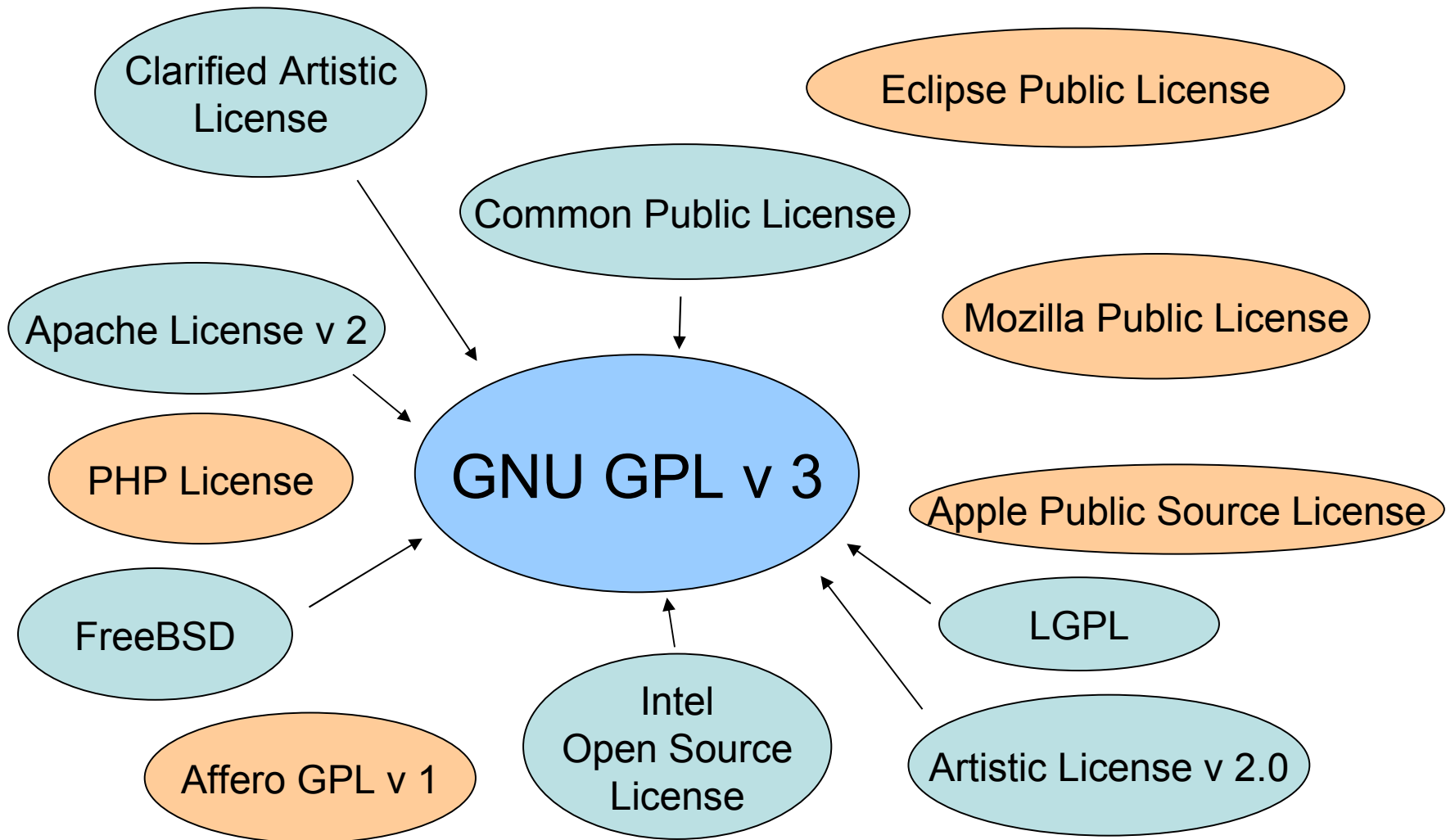
< 2 >

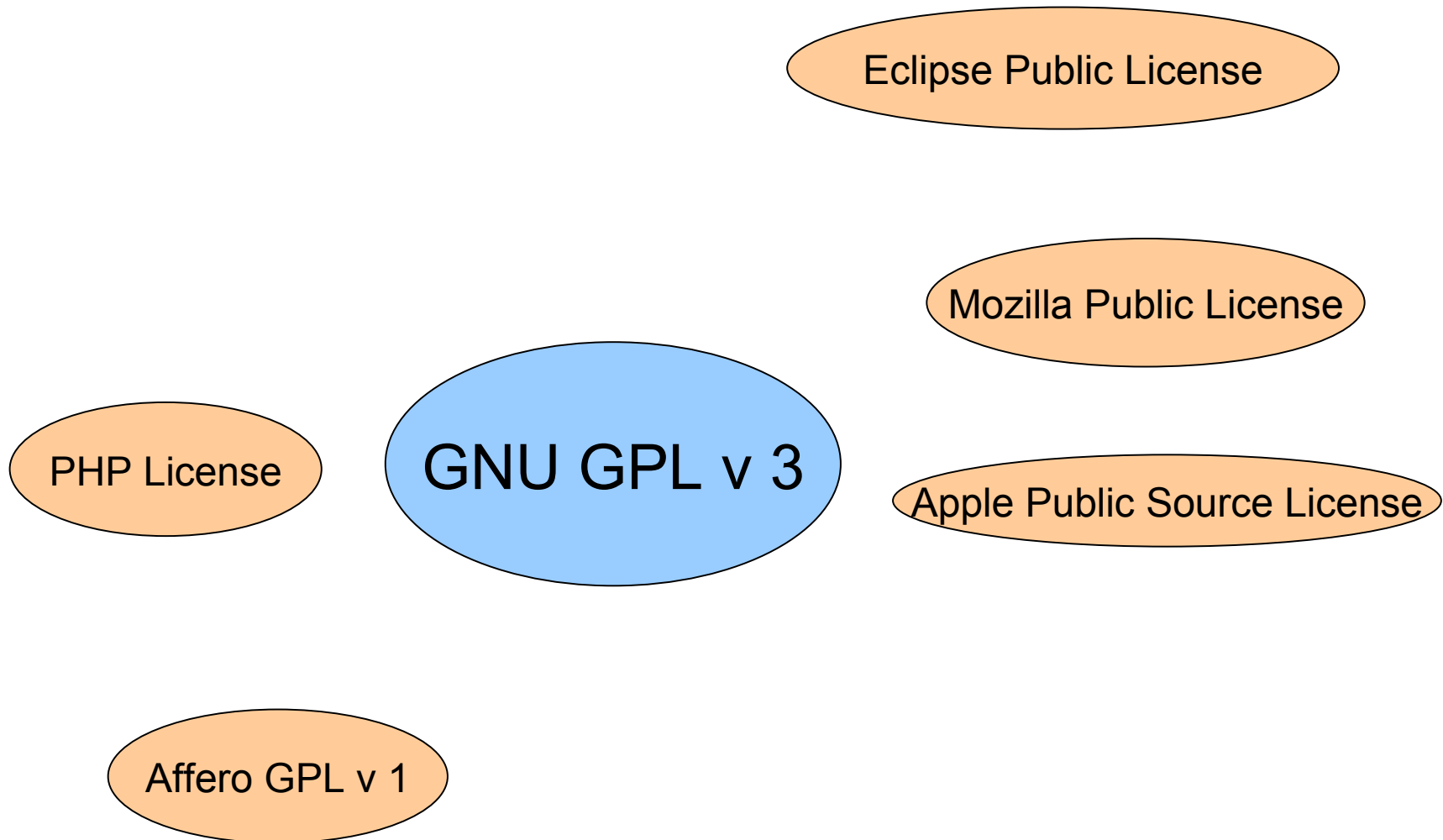
Fédération des licences ouvertes par la GPL (absorption)

La GPL fédère par absorption:



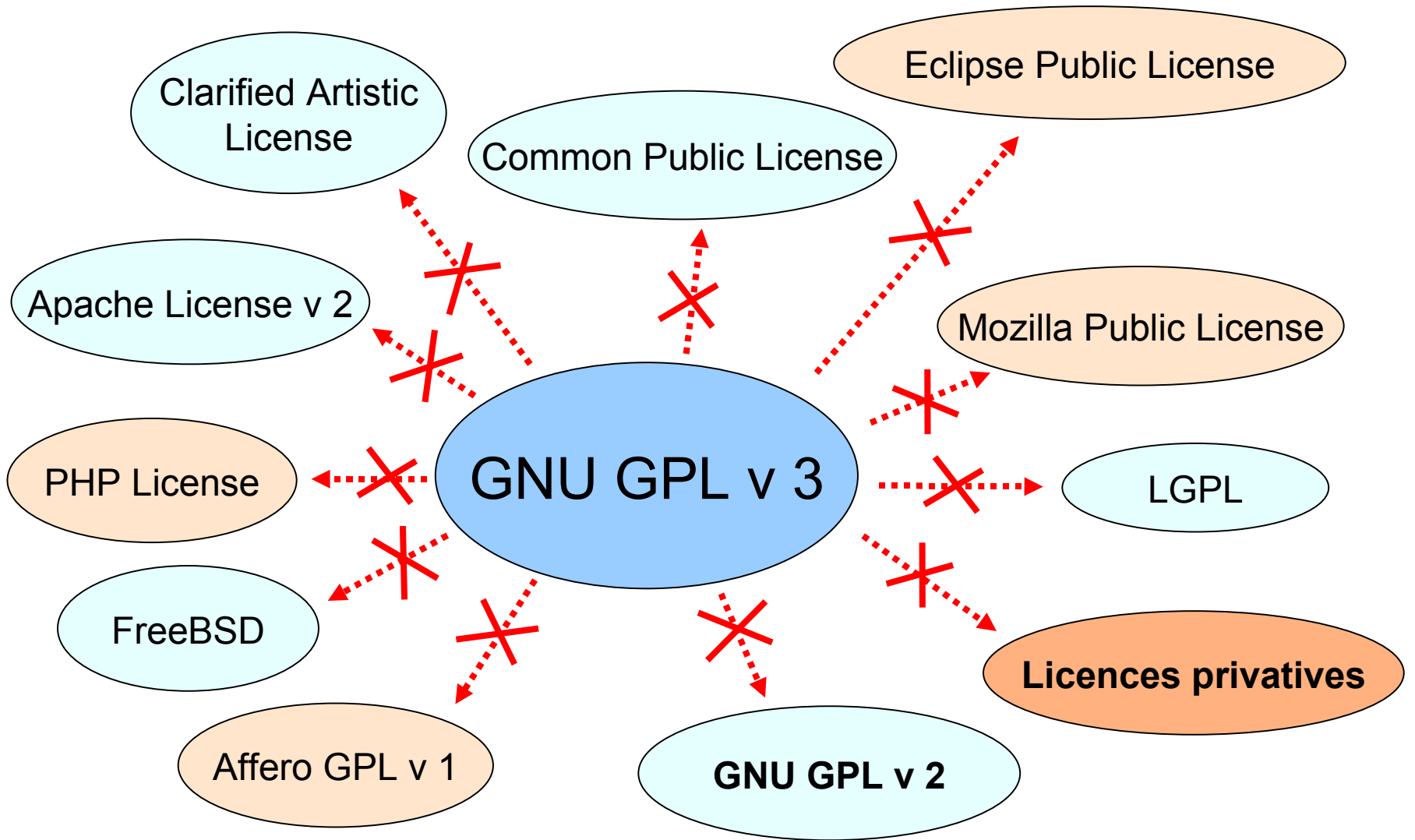
- Code « compatible GPL » = code distribué sous une licence qui ne s'oppose pas à son absorption par mélange avec du code sous GPL (pas de contraintes contraires aux 4 libertés ou au copyleft)
- Permet homogénéité de codes développés séparément
- Rôle fédérateur de la GPL (66% des projets contre 3% pour la BSD)





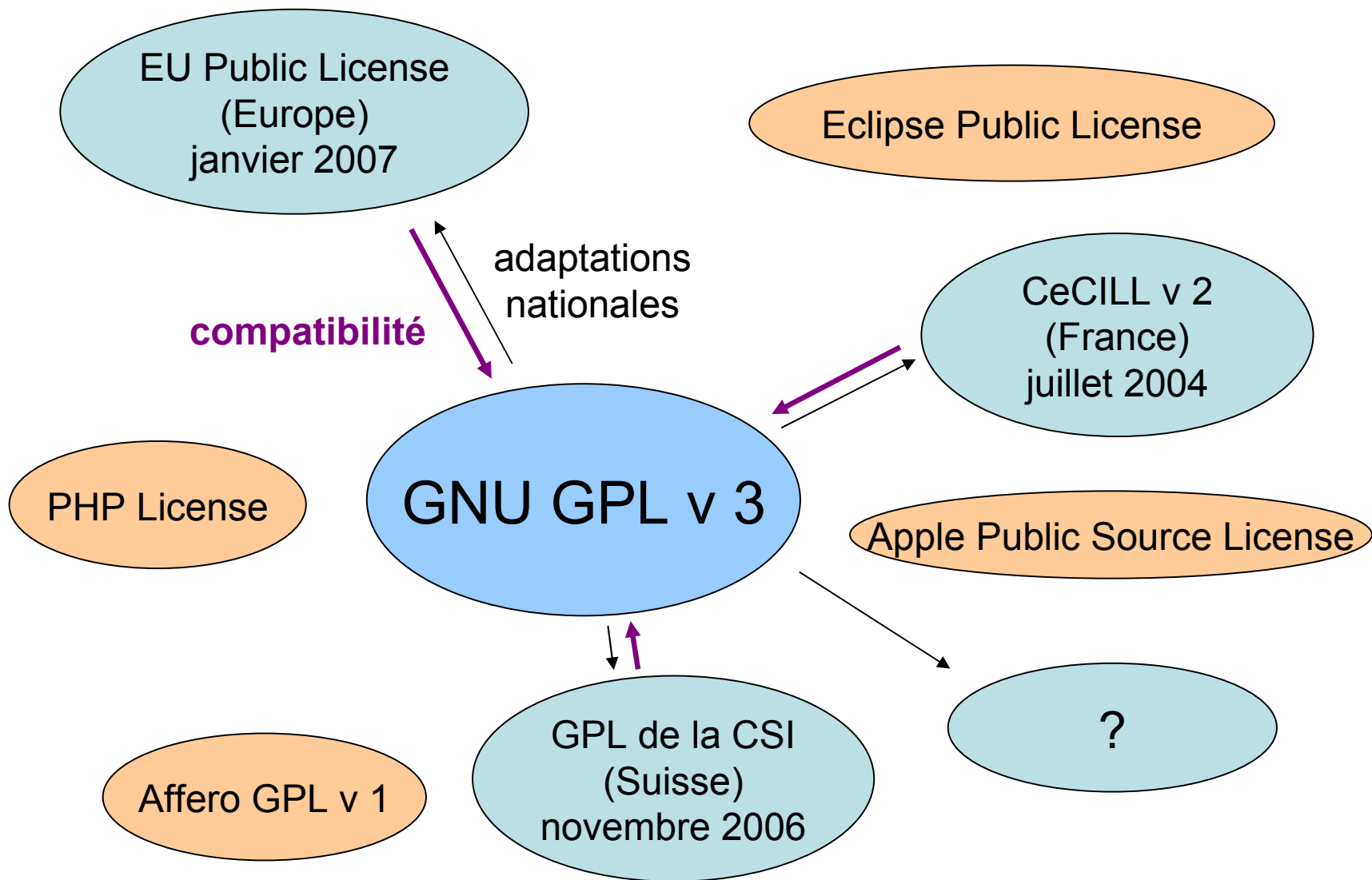
< 3 >

Interdiction de la réappropriation ultérieure
du code GPL sous une autre licence
(« copyleft »)



< 4 >

Prolifération des adaptations aux droits nationaux



< 5 >

Nécessité des adaptations nationales ?

Universalité de la GPL ?

- **Position de la FSF :**
 - la GPL est une licence à vocation universelle
 - la langue de l'unique version officielle n'est pas un problème
 - l'exclusion de garantie et l'exonération totale de responsabilité peuvent se justifier
- **Mais...**
 - trop de problématiques purement américaines conditionnent la GPL
 - problème des normes nationales impératives
 - for juridique et droit applicable pas prévus par la GPL
 - flou de certaines notions, par rapport aux enjeux
 - adaptations nationales de la GPL : EUPL, CeCILL, GPL de la CSI...

Principales adaptations de la GPL au droit suisse

- Désignation du droit applicable (le droit suisse) ;
- Détermination du for juridique (Lausanne) ;
- Exclusion de garantie maintenue, y compris contre l'éviction, mais...
- Exonération totale de responsabilité remplacée par responsabilité en cas de dol ou de faute grave ;
- Gestion de l'œuvre commune : représentation des contributeurs par l'auteur initial ;
- Identification des contributeurs par adresse électronique.
- Compatibilité avec GPL et CeCILL

Comment éviter la prolifération des licences nationales

- Compatibilité entre GPL et licences nationales ;
- For et droit applicable selon règles préétablies (ceux du lieu de domicile de l'auteur initial demandeur ou défendeur par exemple), sous réserve de normes légales impératives contraires ;
- Responsabilité limitée au dol et à la faute grave ;
- Auteur initial représentant des contributeurs.

Améliorations à apporter à la GPL-CSI... et à la LDA

- La notion de distribution (réaction au SaaS)
 - D'abord fondée sur la transmission de possession du support matériel
 - Puis, après l'Internet, sur la duplication du code (notion de copie)
 - La dématérialisation due aux SaaS impose de la fonder sur la « mise à disposition de fonctions du Logiciel au bénéfice de tiers ».
- Décrédibilisation du droit d'auteur suite à l'extension excessive de sa durée et du champ de protection, ainsi qu'à la mainmise du droit d'auteur par les gestionnaires de la propriété intellectuelle, aux dépens des auteurs : une réforme en profondeur s'impose, permettant en particulier de tenir compte d'autres motivations de l'auteur que le profit, telles que celles du partage.

" Personne n'a le temps de tout savoir et dans la pratique nous sommes généralement contraints de choisir entre un exposé trop court ou point d'exposé du tout."

Aldous Huxley,
Préface de "Retour au meilleur des mondes"

Merci de votre attention